



# Baisser la pension alimentaire pour mes enfants

Par **bariteau christophe**, le **01/11/2017** à **12:56**

Bonjour,

Suite a l'envoi d'une LRAR a mon ex celle-ci m'a finalement répondu et m'a transmis tous les diplômes et contrats de mon fils ainé(que je n'avais jamais reçus alors qu'il a 22 ans), voici le résultat

après l'obtention de son baccalauréat général section littéraire, mon fils ainé a commencé des études en fac section cinéma audiovisuel ou il est resté 3 mois avec plein d'absences injustifiées ensuite il a arrêté et s'est pris une année sabbatique ou il n'a rien fait hormis rester au chaud chez sa mère. A la rentrée suivante il a décidé de faire un BTS CINEMA section production dans une école privée dont le coup total sur deux ans est de 13000 euros, vu ma pension alimentaire élevée(667 euros/mois) a laquelle se rajoute le transport pour qu'ils viennent me voir et le manque de moyens de sa mère il a contracté un crédit étudiant sur 46 mois dont sa mère est caution avec une mensualité de 303 euros /mois pour finalement s'apercevoir après la 1ere année qu'il s'est trompé, ce n'est pas production de cinéma qu'il souhaite faire mais coté réalisation, scénario etc..., il a donc tout de même poursuivi sa deuxième année car pas le choix et n'a pas obtenu son BTS. Je lui ai conseillé de tout de même chercher du travail dans ce domaine quite a rentrer par la petite porte car il a tout de même le niveau BTS même si il n'en a pas le diplôme. Il n'a pas du tout cherché du travail dans ce domaine et a décidé de se reprendre une année sabbatique afin de réfléchir a ce qu'il va faire de son avenir qui !!

il a donc décidé de chercher un petit boulot afin de faire fasse a son crédit de 303 euros/mois et a trouvé un CDD de 11 mois ou il fait des gardes de nuit dans un établissement pour handicapés de toutes sortes qui doit lui permettre d'obtenir un smic.

Il fait également animateur de centre aéré a chaque vacances scolaires en complément de ce revenu a AIR FRANCE ou c'est bien rémunéré, il faut compter 1500 euros net pour 30 jours de travail, il fait les petites vacances scolaires.

j'ai l'intention de faire une requête au juge en demandant une baisse de la pension alimentaire car mon fils ainé travaille et démontrer l'incohérence de ses études, ses années sabbatiques a répétition, dans une lettre a part de la requête.

Ma pension alimentaire actuelle est de 667 euros/mois, elle avait été mise a ce niveau a l'époque car d'un commun accord avec mon ex nous avons décidé de laisser nos deux enfants en école privée, malgré que le juge avait dit a mon ex que quand on a pas les moyens on laisse ses enfants en public mais j'ai fait l'effort ce qui représentait dans la pension alimentaire pour ma part 175 euros(c'est précisé dans la grosse initiale), ce n'est plus le cas aujourd'hui ma fille est au lycée public et mon fils s'est payé son BTS et maintenant travaille, j'ai donc l'intention de compléter mon argumentation de baisse de la pension en justifiant ce fait. D'autre part, avec ma conjointe nous passons tous les deux de autoentrepreneur a

entreprise individuelle, nous passons de 26% de charges sociales trimestrielles a 47% de charges trimestrielles ce qui va baisser nos revenus actuels qui sont respectivement de 3000 euros/mois pour ma part et 1500 euros pour ma conjointe, j'ai l'intention d'invoquer cela également. Enfin notre voiture de 222 000 km étant sur le point de nous lâcher et moi de part mon métier je dois aller en clientèle et donc je roule beaucoup par conséquent nous avons du acheter un nouveau véhicule qui me coute 300 euros/mois;

tout cela pour vous demander si je peux expliquer tout cela dans ma requête et si cela va aboutir a votre avis?

Comme mes enfants sont sur paris, je n'ai pas l'intention de monter au tribunal je vais tout faire par courrier sans prendre d'avocat est-ce que cela vous parait judicieux, réalisable et avez vous des conseils supplémentaires a me donner?

Merci pour votre aide